

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/2025

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BARRE Sylvie, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : ACHARD Laure pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, CHALAYE Franck, pouvoir à BRUNET Michel, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita pouvoir à FLEURET Alain, PONSON Aline pouvoir à BARBE Sabrina, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MAUSSERT Karine.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, la collectivité a pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour la pratique de leurs activités que ce soit par le biais de prêt de salles et/ou de versement de subvention de fonctionnement.

M. le Maire propose d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2025 ainsi qu'il suit :

A.C.C.A. Mercurool	150,00 €	Farandole	400,00 €
A.C.C.A. Veaunes	150,00 €	Foot Chanos-Curson Mercurool	400,00 €
Amicale Boules	150,00 €	Foyer Rural	450,00 €
Amicale Pompiers	150,00 €	Grappe Dorée	150,00 €
Amis de la Tour	250,00 €	Mercurool Veaunes Animation	150,00 €
Basket Club Mercurool-Chanos-Curson	800,00 €	Télégraphe de Veaunes	150,00 €
Cabaret de septembre	600,00 €		

Il fait part à l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle que lui a fait le Télégraphe de Veaunes pour la réalisation de livres sur l'histoire de Veaunes.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les montants des subventions de fonctionnement à verser aux associations pour l'année 2025 comme indiqué ci-dessus.
- Précise que les associations devront fournir le bilan financier de l'année écoulée avant le versement de la subvention.
- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € à l'association « Télégraphe de Veaunes » pour la réalisation de livres sur l'histoire de Veaunes.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 026-200056547-20250410-DE_2025_13-DE

